



Mairie
Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr
Site internet :
<http://montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences d'un élu en mairie,

le mardi de 17 h à 18 h 30
le samedi de 10 h à 11 h
ou

sur rendez-vous en contactant le
n° 03 24 53 00 09
ou mairie.montherme@orange.fr

Ancienne école des Hauts-Buttés,
le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h :
M. B. SCHRUB

MONTHERME

Communauté de Communes
Vallées et Plateau d'Ardenne

Siège social : Rocroi
Accueil : 03 24 54 59 12
Mail : contact@ccvpa.fr

Siège administratif des Vallées
de Meuse et Semoy
Accueil : 03 24 36 08 61
Mail : contact@ccvpa.fr

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

JUIN 2017

No 40

Sommaire :

Page 2 : Budget prévisionnel 2017
Travaux, indemnités des élus

Page 3 : Nouvelle carte intercommunale
La Racine, L'affouage

Page 4 : Aménagement forestier
Informations pratiques

Page 5 : Du nouveau au club des anciens
Le chalet musicien
Manifestations à venir

Page 6 : Le coin des initiatives
Création d'entreprises
Etat civil

Réunion du Conseil communautaire à Monthermé



Le mot du Maire :

Depuis le 1^{er} janvier 2017 nous sommes donc en nouvelle Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne (VPA) conséquence de la fusion de notre CC Meuse et Semoy et de la CC Portes De France. Certes, si nous avons beaucoup de points communs, et notamment ce qui se fait de mieux sur le plan touristique, il y a encore des cohérences ou complémentarités à faire émerger.

La première conséquence de la fusion est le retour aux taux d'imposition intercommunaux de 2015. La commune a également effectué la bascule de ses taux de façon à ce que la pression fiscale n'augmente pas.

On peut se satisfaire de la réelle volonté des élus de vouloir travailler ensemble dans le respect des engagements pris antérieurement et dans le souci de construire une vision commune du territoire.

Avant le 1^{er} Janvier 2018, le Conseil Communautaire devra décider, parmi les compétences exercées par les deux anciennes communautés et reprises dans les statuts de la nouvelle, celles qui seront exercées comme compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives.

Ces choix seront décisifs dans l'élaboration d'une véritable politique intercommunale de développement.

Les grands axes de travail actuels reposent d'une part sur les obligations qui nous sont faites en termes de financement : développement du très haut débit, rénovation de la ligne de chemin de fer Charleville-Givet, et d'autre part la programmation de futurs projets structurants intercommunaux tels que créations de maisons médicales....

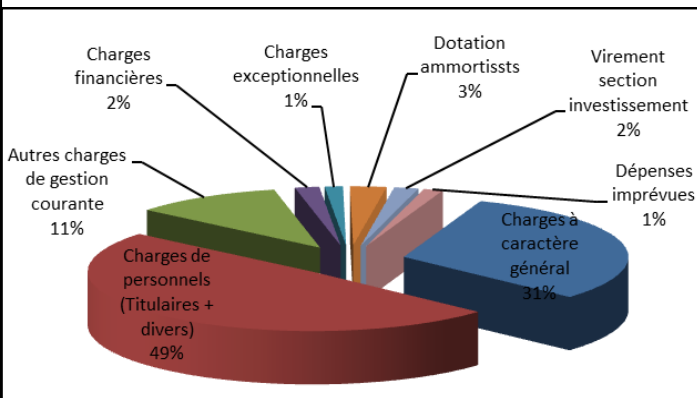
A. BERNARD

Budget prévisionnel 2017

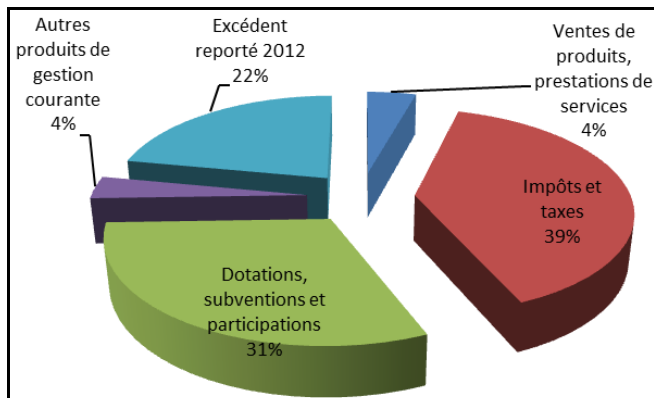
Section de Fonctionnement :

Budget équilibré en recettes et dépenses à la somme de 2 289 790 €

Dépenses



Recettes :



Section d'investissement :

Budget équilibré en recettes et dépenses à 556 317 €

Taux Fiscalité	Monthermé	Moyenne Départementale.
T. H.	15,42 %	25,89 %
T.F.B.	18,72 %	24,59 %
T.F.N.	49,17 %	29,80 %

Travaux : (Prévision 2017)

(Liste non exhaustive)

Bâtiments communaux :

Construction toilettes publiques en liaison avec la salle JB Clément.
Réfection complète de la toiture du foyer des Anciens (anciens bains-douches).

Réfection d'une partie de la toiture de l'école rive-gauche.

Rénovation de la salle des fêtes : réfection peinture plafond et des murs, vitrification parquet scène.

Mise en accessibilité de la salle des associations (avec déplacement du coffret électrique) et création douche et sanitaire handicapés.

Voirie :

Aménagement de l'accès au cimetière de Laval-Dieu rue Voltaire.

Les Woeries : Remplacement des écoulements d'eau pluviale et aménagement bordures (1^{ère} tranche).

Rue de l'égalité : Remplacement des écoulements d'eau pluviale et aménagement de trottoirs.

Hauts-Buttés : Réfection du bord de chaussée.

Avec la CC VPA : Gravillonnages divers.



Indemnité des élus

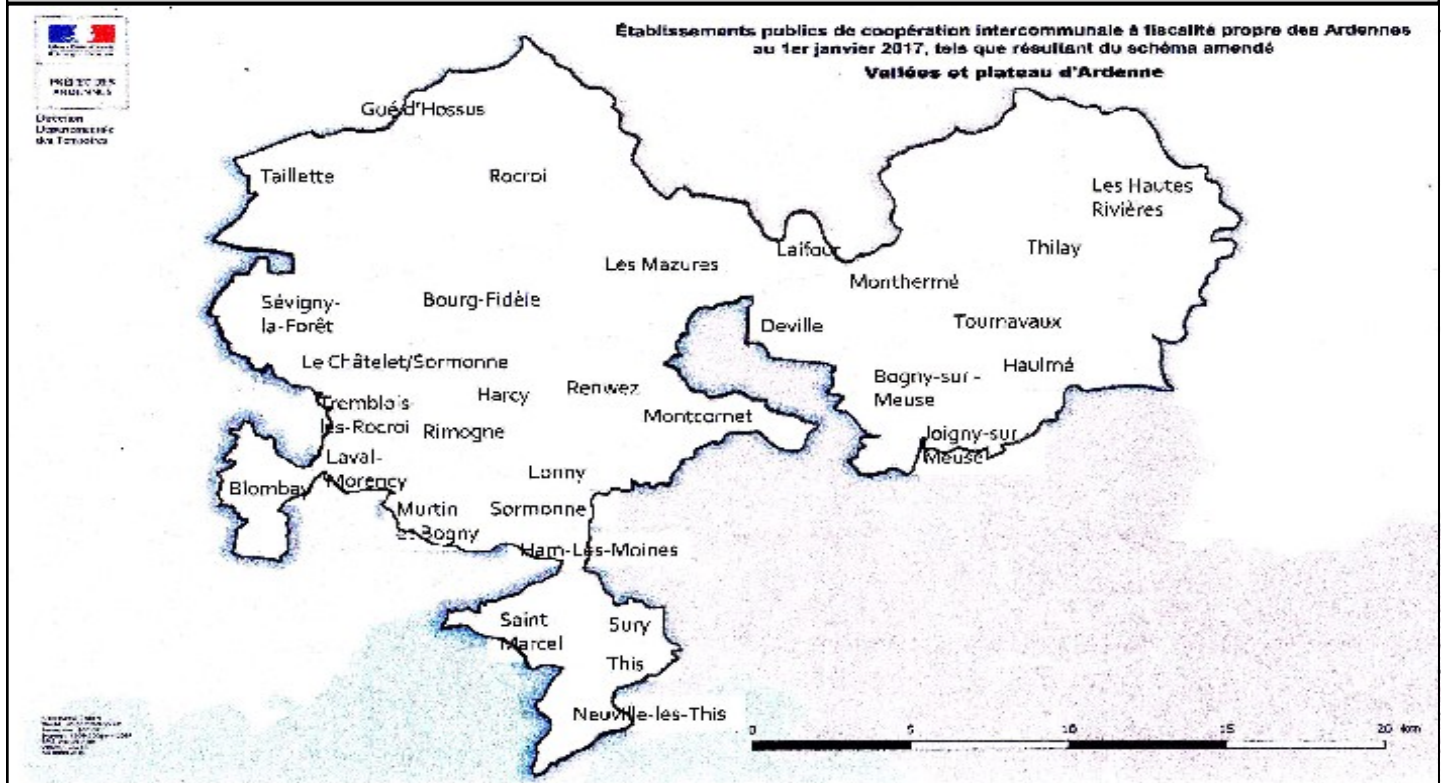
Dans son édition du 4/4/17, l'Ardennais donne un tableau des indemnités des élus qui ne correspond pas exactement à la réalité du terrain. Si les sommes avancées représentent les indemnités maximales possibles, dans un contexte électoral soumis aux « affaires », elles laissent à croire que les élus sont grassement payés... à ne rien faire pour certains.

Pour comparaison :

L'Ardennais du 4/4	A Monthermé
Maire (de 1000 à 3500 h) : 1 635 €	961 €
Adjoints : de 251 à 2756 €	423 €
Conseillers Municipaux : 228 € (quelle que soit la taille de la commune)	0 €

De plus, il a toujours été précisé, à Monthermé que ces indemnités (imposables) étaient destinées à compenser le temps passé, les responsabilités réelles engagées ainsi que les frais liés à la fonction. Contrairement à certaines collectivités, les élus de Monthermé ne perçoivent aucun remboursement de frais de déplacement kilométriques.

La nouvelle carte intercommunale « Vallées et plateau d'Ardenne »



La Racine

La Semoy a été classée au code de l'environnement. En conséquence, tous les ouvrages présents sur ce cours d'eau devraient comporter un dispositif assurant la circulation des poissons migrateurs et cela depuis le 25 Avril 2000.

De plus, la Semoy est également classée en liste 2 du code de l'environnement. Par conséquent, le site de « La Racine » doit assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs et être mis en conformité avant le 30 Novembre 2018.

La Communauté de Communes Meuse et Semoy, dans un premier temps, puis la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne depuis le 1^{er} Janvier 2017, a mandaté le bureau d'étude « L'Atelier de territoires » afin de réaliser une étude de restauration de la Semoy et de ses affluents.



Le déversoir de la Racine est un vestige du patrimoine local lié à l'origine de l'abbaye de Laval Dieu, il assure également la présence d'un plan d'eau, véritable base de loisirs de Monthermé, mais surtout il permet à l'entreprise FORGEX, repreneur de l'entreprise RAGUET dans un contexte de crise économique difficile en 2010, d'assurer grâce au canal usinier de traiter ses effluents. Pour être en conformité avec la loi, les services de l'Etat préconisent l'effacement total de l'ouvrage. Cela ne tient pas compte, ni de l'entreprise, ni du patrimoine, ni des investissements réalisés sur le site de La Racine.

Si nous ne pouvons pas nous soustraire à la loi, nous préconisons une solution, qui certes respecte les obligations légales, mais également prenne en compte la vie de l'entreprise (en attendant sa mise aux normes environnementales), l'histoire et la réalité du site de La Racine. A savoir : la restauration d'une partie du réservoir pour l'histoire, la conservation d'une partie du seuil pour le plan d'eau et l'effacement d'une troisième partie pour la continuité écologique.

Affouage

Si l'affouage est une tradition bien ancrée dans les territoires forestiers et notamment dans les Ardennes, il faut avoir conscience de ce que cela coûte à la Commune :

Récapitulatif des recettes et dépenses annuelles sur la forêt **avec affouage** (y compris bail de chasse):

Dépenses : 36 942 € Recettes : 37 728 € Bilan annuel : 786 €

Récapitulatif des recettes et dépenses annuelles sur la forêt **sans affouage** :

Dépenses : 36 942 € Recettes : 57 974 € Bilan annuel : 21 032 €

L'affouage coûte donc plus de 20 000 € par an à la commune.



S'il n'est pas question de supprimer l'affouage, **qui n'est pas un droit**, et compte tenu des coûts engendrés, cela nous impose dans les conditions de restrictions budgétaire actuelles de contrôler l'usage qui est fait du bois récolté. Ce bois doit être utilisé exclusivement pour le chauffage de l'affouagiste inscrit. Il ne doit en aucun cas être vendu ou cédé à une tierce personne (même de la famille ou d'un autre habitant de Monthermé).

Le Policier Municipal effectuera des contrôles sur les moyens de chauffage déclarés ainsi que sur la destination des bois.

Info : Aménagement forestier

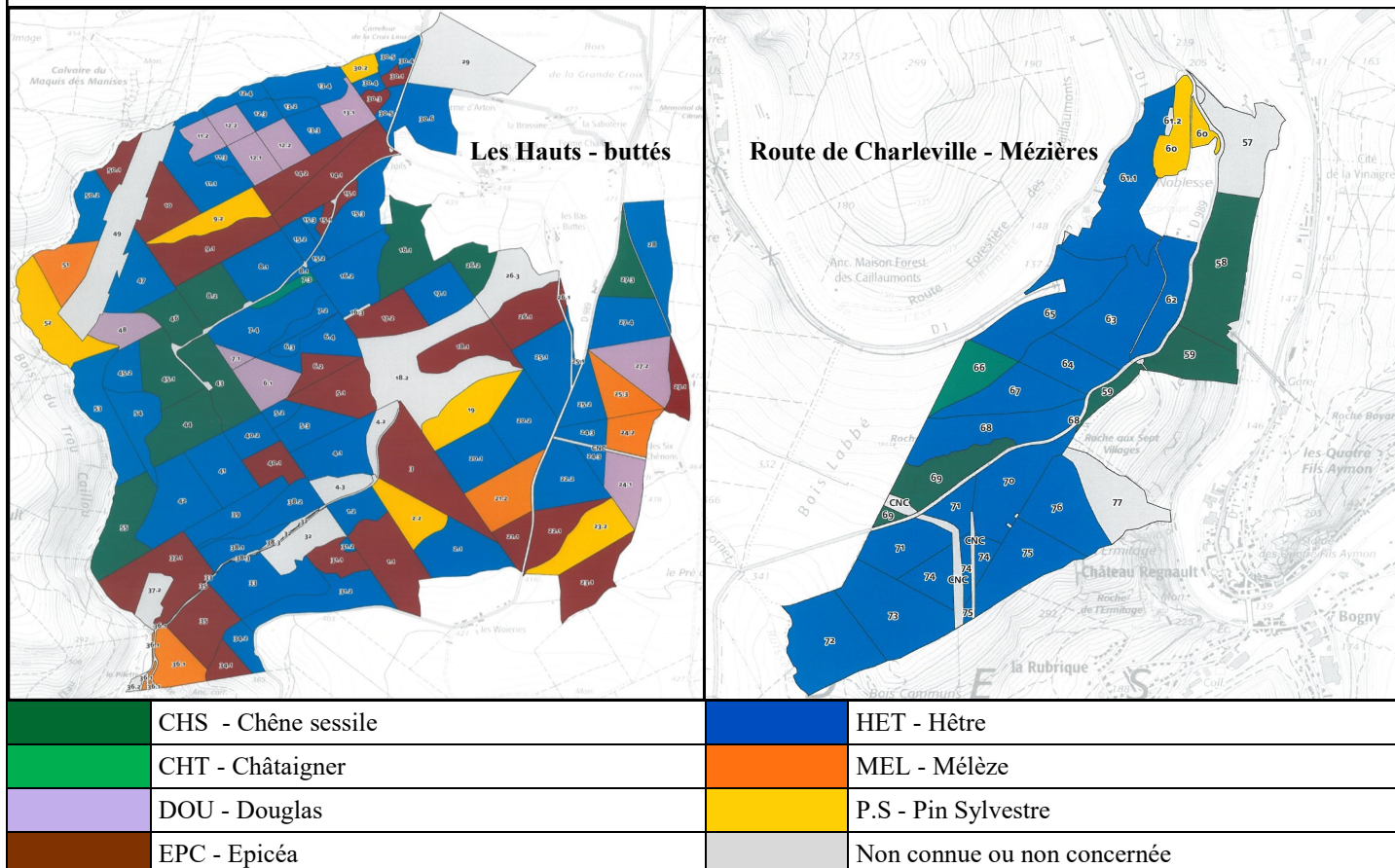
Le plan d'aménagement forestier à 15 ans élaboré en 2005 a été invalidé en 2015 par la commune pour non respect par des partenaires signataires des engagements de subventions.

Un nouveau plan d'aménagement est donc en cours de réalisation sur les deux sites de forêt communale, route de Charleville et les Hauts-Buttés, pour un total de 1168,79 ha.

Etudes des peuplements : Origine et structure ; composition des essences ; capital (richesse)

Aménagement : Proposition d'essences et objectifs ; proposition de classement des unités de gestion forestière.

Ces études tiennent bien entendu compte de la nature des sols ainsi que des objectifs de la commune en matière de gestion forestière. Le Parc Naturel Régional est naturellement associé à l'élaboration de ce nouveau plan d'aménagement dans le respect des engagements de la charte du Parc.



Informations pratiques

LES RÈGLES en VILLE

JE JETTE MON PAPIER
DANS UNE POUBELLE

JE RAMASSE LES CROTTES DE MON CHIEN

JE TRIE MES DÉCHETS

JE RESPECTE LA TRANQUILLITÉ
DE MES VOISINS

Je ne souille pas les espaces publics

JE RESPECTE LES LIMITATIONS
DE VITESSE

Je me gare correctement

JE RESPECTE LES PLANTATIONS

JE NE DÉGRADE PAS
LE MOBILIER URBAIN

Policier Municipal :

Devant les difficultés à recruter un personnel compétent, la Commune a décidé de transformer le poste de Garde Champêtre en poste de Policier Municipal. Le nouveau Policier Municipal, a pris ses fonctions le 1^{er} Mars au sein du personnel communal. Agent assermenté, à la demande du Maire et dans le cadre de ses missions de Police, il lui est demandé d'effectuer un gros travail d'information et de prévention contre les infractions courantes en matière de stationnements, d'incivilités,....

Pour info : rappel des tarifs de PV

Stationnement gênant la circulation: 135 €

Stationnement sur trottoir : 35 €

Stationnement très gênant sur trottoir : 135 €

Stationnement abusif de plus de 7 jours : 35 €

Stationnement sur place handicapés : 135 €

Stationnement sur passage piéton : 35 €

Non respect d'un arrêté municipal : 35 €

Divagation de chiens (article R622-2) : 135 €

On peut regretter d'en arriver là, d'autant plus que cet argent n'ira pas dans les caisses de la commune, mais il est temps de rappeler à chacun les règles de vie en société dans le respect des réglementations.

Il est donc fait appel au bon sens et au civisme de chacun.

Mutuelle Communale ?

L'association **Uni'cité** va démarcher les habitants de Monthermé dans une action visant à favoriser l'accès aux soins : accès à des complémentaires santé plus intéressantes, aides financières, télémedecine etc....

L'association « Uni'cité » proposera donc des solutions pour disposer d'une Mutuelle à un prix avantageux.

De plus en plus de Mutuelles se regroupent pour proposer aux particuliers dans un secteur de plus en plus concurrentiel une Mutuelle complémentaire santé avantageuse dite « Communale ».

Il faut savoir que la ville de Monthermé n'est en aucun cas engagée dans un quelconque partenariat avec une association ou une société d'assurance mutualiste et que les habitants restent libres d'adhérer ou non à ce dispositif.

Le chalet musicien

Le propriétaire de l'établissement, vous propose de venir partager sa passion de la musique lors de soirées ponctuelles organisées dans l'année. La salle se situe sur le hameau des hauts-Buttés.



il vous invite à venir découvrir ce lieu unique à l'ambiance feutrée et chaleureuse qui vous fera découvrir ou redécouvrir des groupes de talents. Bonne humeur et convivialité sont de mise.

Contact : 03 24 53 20 82 Mail : lechaletmusicien@gmail.com

Du nouveau au club des Anciens

C'est avec beaucoup de plaisir que Francine Manganone, Présidente, a confirmé la mise en route de deux nouvelles sections pour le club.

*avec le soutien du club de **poterie** de Vireux et de Madame Moinet Martine formatrice, l'atelier poterie fonctionne chaque mardi de 14h à 18h. Déjà une dizaine de retraitées y participent et les premiers objets seront exposés le 22 juillet à la fête du café.

*un atelier **vannerie** sera relancé dès l'automne prochain. Une formation de deux jours est prévue en novembre. A vos papiers ! ...

Toutes les personnes intéressées par ces activités peuvent s'inscrire auprès des responsables au club des anciens.

Comme l'an dernier une journée « Jambon grillé » est prévue le samedi 22 juillet à midi dans les jardins de l'abbaye. Qu'on se le dise ! ...



Manifestations à venir

Concours de pétanque du Cochonnet Baraquin au Boulodrome	Tous les lundis (juillet, août, septembre)
Concours de boule : Challenge Joël MATHIEU au boulodrome.	Samedi 10 juin
Election législative	Dimanche 11 juin
Election législative	Dimanche 18 juin
Commémoration de l'appel du 18 juin	
Festibarock'in au cosec	Vendredi 23 et samedi 24 juin
Loto du club du Mercredi, salle des Fêtes	Vendredi 30 juin
Audition de musique de HMM	
Kermesse des Ecoles	Samedi 1er juillet
Challenge K. FRITSCH	
Marché nocturne de l'amicale des pompiers	Vendredi 7 juillet
Concours de pêche de l'AAPPMA	Samedi 8 juillet
Feu d'artifice, bal, retraite aux flambeaux	Jeudi 13 juillet
Cérémonie au monument aux morts	Vendredi 14 juillet
Concours de tir, à la croix st Anne	
Brocante du Vieux Monthermé	Dimanche 16 juillet
Fête du café, à l'Abbaye de Laval-Dieu	Dimanche 23 juillet
Fête patronale, bal et concert de la fête	Samedi 26, dimanche 27 août
Loto du Brico Club à la salle des Fêtes	Vendredi 1er septembre
Concours de pêche, organisé par AAPPMA	Dimanche 10 septembre
Journée du patrimoine	Samedi 16, dimanche 17

FESTIBAROCK IN

FIZZ
Rock Alternatif

MANU CHAO
by Radio Negra

TELEPHONE
by T-léphoné Export

ACDC
by High Voltage

ENTREE GRATUITE

SAMEDI 24 JUIN
DES 17H15

ESPLANADE DU COSEC
MONTHERME

ARDENNES Monthermé CREDIT AGRICOLE

13ème Fête du Café
MONTHERME

Dimanche 24 JUILLET 2016
A partir de 14h

Animation musicale
Artisans locaux
Jouets en bois
...
Vivez la Café

Venez griller votre café comme autrefois dans les jardins de l'Abbaye de LAVAL-DIEU
Organisé par le CREHLOM et la Municipalité de Monthermé
Tél : 03 24 53 00 09
Avec la participation du Crédit Agricole Nord Est

Le coin des initiatives

L'association "GENEVIEVE CREATIVE" a vu le jour début 2016.

Elle permet de mettre en avant Monthermé et l'artisanat en organisant des ateliers sur différents thèmes. Pour info, un verre gravé du Roc la Tour est en vente à l'OT au profit de l'association. Dernièrement des journées vannerie ont eu lieu.

De mi-juillet à mi-août, tous les après-midi des animations avec ateliers seront proposés aussi bien aux vacanciers qu'aux Baraquins à l'OFFICE DE TOURISME MEUSE ET SEMOY.

L'Association est aussi à l'initiative d'un café tricot. Une quinzaine de personnes se retrouvent 1 fois par mois dans un café où un accueil chaleureux leur est réservé.

Suivant la demande un deuxième groupe verra peut-être le jour en septembre.

2 fois dans le mois les adhérents se retrouvent aussi à la résidence ST ANTOINE des HAUTS BUTTES dans la joie et la bonne humeur.

En marge de l'association, la Présidente continue son activité "d'artiste libre" déclaré pour l'impôt et l'URSSAF avec un numéro de siret.

Pour tout renseignement: 06.58.37.56.22



Création d'entreprise

Nouvelle entreprise dans le secteur du bâtiment dans le neuf et la rénovation.



rvimmo08@gmail.com

Téléphones : 0647708035

08800 Monthermé

067008885

Ultimate Computer Recovery

Assistance et
Dépannage en
Informatique

SIRET:
798 828 513 00019

DÉPANNAGE INFORMATIQUE À PETIT PRIX
DISPONIBLE 7J/7, SANS SUR-COÛT
FORFAIT DÉPANNAGE À PARTIR DE 25€
DÉLAIS RAPIDE À PARTIR DE 48H
RÉPARATION DE PC ET DE SMARTPHONES
UNIQUEMENT WINDOWS ET ANDROID
DIAGNOSTIQUE, ET DEVIS GRATUIT
ESTIMATION DES PIÈCES DÉTACHÉES
PC PORTABLES POUR REVENTE POSSIBLE
POUR CELA VENEZ NOUS VOIR.

Anthony Rossi
40 RUE JEAN MOULIN
08800 Monthermé
Tél 06.37.30.00.36
ultimatecomputerrecovery@hotmail.fr
http://www.ultimatecomputerrecovery.fr



RAPPEL
NE PAS NOURRIR LES
OIES BERNACHES.

Etat civil du 20/12/2016 au 16/05/2017

Ces listes sont publiées avec l'assentiment des personnes intéressées ou de leurs responsables légaux

Naissances

BRAIBANT Lya Virginie Agnès	1er février
WUILLEME Elya Lana	12 février
RIVIERE Fanny	16 mars
DELPEUT Jaimy Brandon	26 avril
WORGÖTTER Léa	05 mai
PIERRE Margaux Marijoe Françoise	05 mai
CANIARD Eléna	13 mai
MOUS Audran	22 mai

Décès

HARPIGNY Suzanne Laure Ghislaine (97 ans)	27 décembre
Veuve VAN DEN DRIESSCHE	
PIERRON Annie Odette (62 ans)	27 décembre
Veuve SEIFRIED	
SMILEK Magdaléna (92 ans)	27 décembre
Veuve OBERDIEDER	
BANCHAREL Pierre (83 ans)	31 décembre
Epouse JELU	
SIMONET James Camille Achille (88 ans)	03 janvier
Epoux VENUTI	

RIEL Ny (86 ans)	17 janvier
Veuve CHARLOT	
PIOT Simone Germaine Paule (91 ans)	20 janvier
Veuve CRASSO	
BILLUART Robert Edouard (89 ans)	29 janvier
Veuf AGON	
MOREAU Marie-Thérèse Renée (92 ans)	29 janvier
Veuve ROUSSELLE	
SIMONNEY Denise Irma (95 ans)	15 février
Veuve ALLARD	
EVARD Henri Arthur Jean (78 ans)	14 avril
Epoux CHODOR	
PORRAS José (57 ans)	02 mai
Epoux Jacques	
PIHET Colette Marie Nicole (82 ans)	03 mai
Epouse CARLIER	
MEYRAT Marie-Louise (72 ans)	05 mai
Epouse DEBIEUVRE	
CLARY Micheline Jeanine (93 ans)	11 mai
Veuve GODART	
LEONARD Gérard Louis (70 ans)	16 mai
Epoux GOLINVAL	